

L'année 2016 aura marqué un tournant dans la gestion de l'eau et de l'assainissement pour les communes membres de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

La prise de compétence de ces services **très règlementés** a permis de bien appréhender les enjeux de notre territoire qui présente des contraintes dues à son étendue : les infrastructures pour assurer ce service public sont nombreuses par rapport aux nombres d'abonnés (à titre d'exemple, le territoire compte 86 abonnés par captage d'eau et 276 abonnés par station d'épuration).

Cette particularité implique **une forte mobilisation des moyens humains et financiers** pour assurer l'entretien du réseau existant, mais aussi pour continuer à investir et améliorer le service, indispensable pour les habitants du territoire.

Or, les recettes des services Eau et Assainissement proviennent uniquement des factures payées par les usagers, et en aucun cas des impôts locaux. **Ces services ont en effet des budgets autonomes, qui doivent être impérativement équilibrés.**

A partir de là, la boucle est bouclée... pour se donner les moyens d'entretenir et d'investir dans les installations de ces services, il est nécessaire d'engager une harmonisation des tarifs entraînant des augmentations pour les usagers de plusieurs communes.

L'objectif que se sont fixés les élus est de proposer une qualité de service et un prix identiques à l'ensemble des usagers de notre territoire.

Pour parvenir à cela, **un lissage des tarifs est prévu** jusqu'en 2021 pour l'Assainissement avec un tarif cible pour

l'abonnement à 95 € HT et un prix au m³ de 1,25 € HT ; et jusqu'en 2023 pour l'Eau, avec un tarif cible pour l'abonnement à 105 € HT, et un prix au m³ de 1,35 € HT.

Attachés à faciliter la transition pour les usagers, les élus ont aussi choisi de passer en 2018 sur **une facturation en deux temps** : les abonnés recevront au cours du premier semestre de l'année la facture de leur abonnement, puis au cours du deuxième semestre, la facture de leur consommation. Cela permettra d'appréhender un peu plus sereinement le coût de ce service public.

Ce document, envoyé à tous les abonnés, devrait permettre de répondre aux questions fréquemment recensées par les agents du service sur le terrain. Y sont présentés **le système de facturation, la composition du budget, les contraintes du territoire avec des chiffres concrets, et enfin les missions des agents sur le terrain.**

Les règlements de service sont aussi à votre disposition sur le site Internet de la Communauté de communes :

www.valeyrieux.fr.

Ce document y sera aussi, ainsi que les prochains supports de communication qui seront créés au fur et à mesure de l'évolution du service.

Enfin les agents de terrain sont aussi là pour répondre à vos attentes.

N'hésitez pas à les interroger si besoin, ou à appeler le standard de la Communauté de communes pour toute question relative au fonctionnement de ce service public, indispensable aux habitants de Val'Eyrieux, et que les élus souhaitent fermement voir évoluer dans l'intérêt de tous.

Bien cordialement,



Communauté de communes Val'Eyrieux

21, avenue de Saunier
BP 55
07160 Le Cheylard

Tél. : 04 75 29 19 49
accueil@valeyrieux.fr

www.valeyrieux.fr

Raymond Fayard

*Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,
en charge de l'eau, l'assainissement, les travaux et la voirie.*

LES BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT

Les seules recettes possibles proviennent de la facturation aux usagers.

Gestion déléguée à la SAUR

- Accons
- Devesset
- Dornas
- Jaunac
- Le Chambon
- Le Cheylard
- Les Nonières
- Mariac
- Mars
- Rochepaule
- St-Agrève
- St-Andéol-de-Fourchades
- St-André-en-Vivarais
- St-Barthélémy-le-Meil
- St-Christol
- St-Cierge-sous-Le-Cheylard
- St-Genest-Lachamp
- St-Julien-Labrousse
- St-Michel-d'Aurance

Service de l'Eau

Mode d'exploitation par commune

Régie directe Val'Eyrieux

- Albon d'Ardèche
- Arcens
- Chanéac
- Intres
- Issamoulenc
- Lachapelle-sous-Chanéac
- St-Clément
- St-Jean-Roure
- St-Jeure-d'Andaure
- St-Julien-Boutières
- St-Martin-de-Valamas
- St-Pierreville

Service de l'Assainissement

Mode d'exploitation par commune

Régie directe Val'Eyrieux

- Arcens
- Chanéac
- Devesset
- Intres
- Lachapelle-sous-Chanéac
- Mars
- Rochepaule
- St-André-en-Vivarais
- St-Clément
- St-Jean-Roure
- St-Julien-Boutières
- St-Martin-de-Valamas
- St-Pierreville

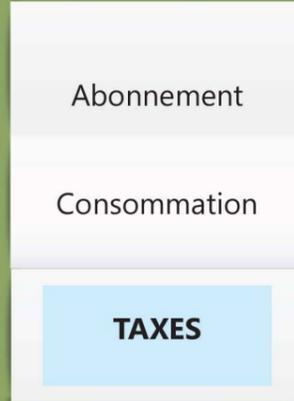
Gestion déléguée à la SAUR

- Accons
- Dornas
- Le Cheylard
- Les Nonières
- Mariac
- St-Agrève
- St-Cierge-sous-Le-Cheylard
- St-Michel-d'Aurance

Note : 10 communes du territoire n'ont pas d'installations d'assainissement collectif

Deux modes de facturation possibles pour chaque service, selon qu'il soit en régie directe Val'Eyrieux, ou délégué à la SAUR

Modèle de facture régie Val'Eyrieux



Modèle de facture délégation SAUR



1. TAXES

(reversées dans leur totalité à l'Agence de l'Eau)

2. ANALYSES D'EAU

effectuées par un prestataire extérieur neutre (Obligation réglementaire)

3. FRAIS D'EXPLOITATION

dont :

- Les agents du service
- Le traitement, la désinfection et la chloration de l'eau (Obligation réglementaire)
- Les véhicules de service
- Le matériel et l'outillage
- Les travaux de réparation de fuites (sous-traitance)
- La consommation électrique des infrastructures



RECETTES

DEPENSES

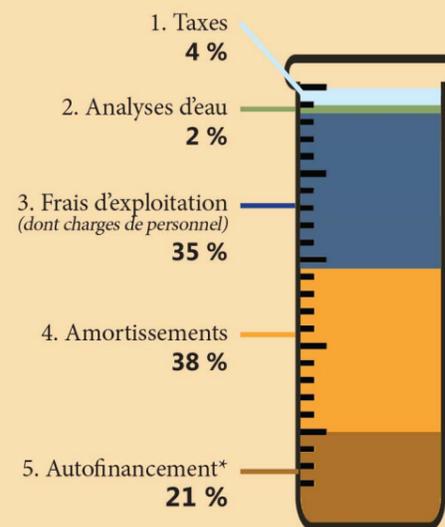
DEPENSES



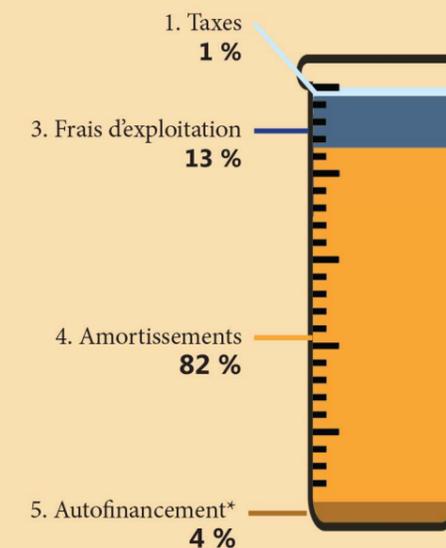
UN BUDGET indépendant & autofinancé

REPARTITION DES DEPENSES

SERVICE DE L'EAU



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



4. AMORTISSEMENTS (1)

des travaux réalisés antérieurement

(1) L'amortissement est la traduction comptable de la perte de valeur d'un ouvrage (réseau, station, ...) par an. La durée d'amortissement d'un ouvrage est celle de sa durée de vie (réglementaire).

5. AUTOFINANCEMENT (2) DES INVESTISSEMENTS

(2) Part des recettes (facturation) qui est utilisée pour l'investissement

dont :

- Création et réhabilitation des réseaux
- Réalisation des schémas directeurs (état des lieux du réseau à l'instant T - Obligation réglementaire)
- Mise en conformité des captages d'eau potable
- Création et réhabilitation des réservoirs d'eau
- Installation des systèmes de traitement de l'eau potable
- Création ou renouvellement des stations d'épuration des eaux usées



DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES CONTRAIGNANTES

Service de l'eau



8 923
abonnés (foyers)

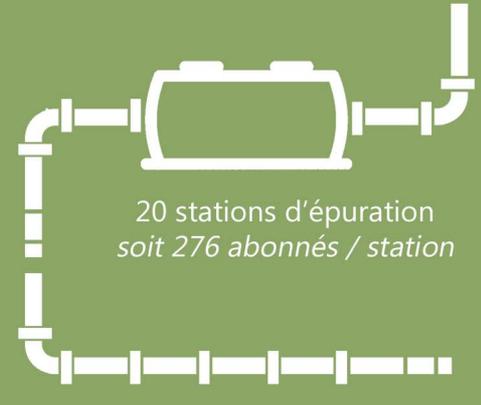
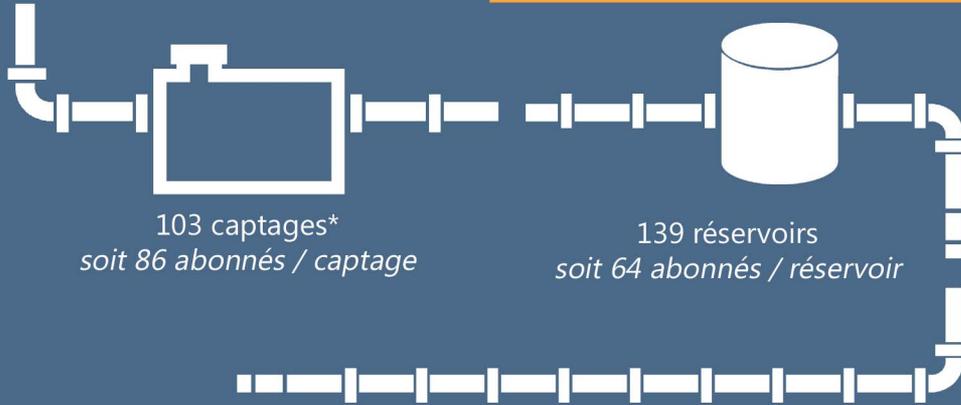
Territoire Val'Eyrieux

14 108
habitants



Service de l'assainissement

5 532
abonnés (foyers)



602 210 mètres linéaires de réseau de distribution de l'eau potable

20 stations d'épuration
soit 276 abonnés / station

182 000 mètres linéaires de réseau
d'évacuation des eaux usées

* A titre de comparaison, les grandes agglomérations du couloir rhodanien disposent d'un seul point de captage pour toute leur population.

BEAUCOUP D'INFRASTRUCTURES POUR PEU D'ABONNÉS

L'ensemble des abonnés du réseau supportent, via leur facture, les charges d'entretien, les mises aux normes, les réparations, les réhabilitations et autres interventions sur les réseaux.

DES AGENTS SUR LE TERRAIN

Quatre agents travaillent au quotidien sur le terrain sur l'ensemble du territoire Val'Eyrieux

Service de l'eau

- Traitement de l'eau (désinfection)
- Entretien du réseau (fuites)
- Suivi régulier des variations de débit des captages et des réservoirs pour anticiper et détecter les fuites éventuelles
- Nettoyage des captages et réservoirs



Service de l'assainissement

- Entretien des stations d'épuration et stations de relevage
- Entretien du réseau (en prévention ou intervention en cas d'obstruction)

Et aussi ...

- Un service d'astreinte des agents pour une prise en charge rapide des urgences
- Gestion de la relation avec les usagers : relevé des compteurs, contact avec les abonnés, ouverture et fermeture du réseau selon les abonnements / désabonnements, etc.

Retrouvez toutes ces informations sur www.valeyrieux.fr